

Vos références utiles

Titulaire du contrat :
SALES ANTOINE
Co-Titulaire(s) :
NOZET STÉPHANIE
Courriel :
antoine.sales@laposte.net
Référence client :
CNT-19-47239

Référence point de livraison (PDL) :
19644862470378

Lieu de consommation :
LES BOIS 73410 SAINT-OURS
Heures creuses :
HC (2H30-7H30;13H30-16H30)

SALES ANTOINE
1153 ROUTE DES BOIS
73410 SAINT-OURS

Pour répondre à vos questions

✉ **ENERCOOP**
TSA 60039
75927 PARIS CEDEX 19
☎ **01 75 44 41 56** (prix appel local)
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(hors jours fériés)
@ service-client.part@enercoop.org
🌐 www.enercoop.fr

Une panne du réseau électrique?

Enedis (anciennement ERDF)
Accueil dépannage 24h/24h :
☎ **09 726 750 73**
Appel non surtaxé

Pour tout savoir sur vos démarches, vos droits, les économies d'énergies possibles, contactez le service d'information des pouvoirs publics :

Énergie-info

☎ **0 800 112 212** (appel gratuit depuis une ligne fixe)
🌐 www.energie-info.fr



Synthèse de votre facture (détaillée au verso)

Mois de livraison concerné: **Novembre 2025**

Consommation	209,42 €
Abonnement	38,03 €
Prestations / Services	6,5 €
Total H.T.T. (Hors Taxes, contributions et TVA)	253,95 €
Total Taxes et contributions	46,50 €
Total Hors TVA	300,45 €
Total TVA	60,09 €
Dont TVA à 20 % sur 300,45 €	60,09 €
Total TTC	360,54 €
Reste à payer des factures précédentes	0 €

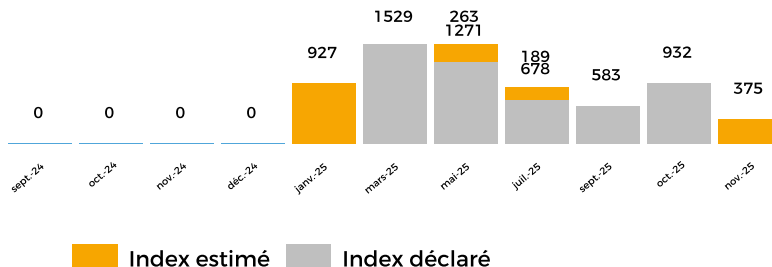
Montant prélevé à
compter du :
08/12/2025

360,54€

Date limite de paiement :
08/12/2025



Historique de votre consommation (en kWh)



Vos prochaines étapes

Votre prochaine facture vous sera adressée le : **22/01/2026**



Comment être facturé sur vos consommations réelles ?

Pour une facturation basée sur vos consommations réelles, réalisez vous-même le relevé de votre index sur votre compteur et saisissez ces valeurs sur votre **espace en ligne** accessible depuis enercoop.fr

Délai de transmission des index : entre le **04/01/2026** et le **17/01/2026**



Conseils malins pour maîtriser votre énergie

Vous retrouvez les **solutions** proposées par **Enercoop** pour vous aider à **réduire votre consommation** d'électricité sur : enercoop.fr, rubrique : **la maîtrise de l'énergie**



Talon de règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte suivant :

Montant : 360,54 €
Date : 08/12/2025
BIC : PSSTFRPPTOU
IBAN : FR382004101016060XXXXXXXXXX
Titulaire : SALES Antoine
Référence Unique du Mandat : CNT-19-47239/20190801

Référence de facture : NATLFAC25-04238454
Référence Client : CNT-19-47239



Détail de votre facture

Offre d'électricité : Flexi Watt - Heures creuses Puissance souscrite : 9 kVA Référence de compteur : 02032215544400

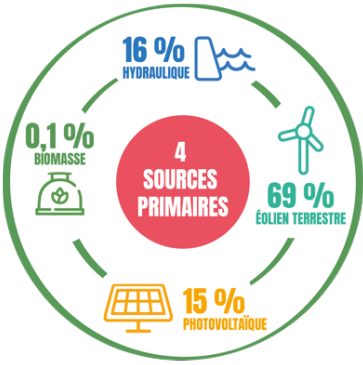
Consommation	Début index	Fin index	Mode	Quantité consommée	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Période du 10/09/2025 au 27/10/2025								
- Consommation Heures Pleines	40863	41304	Déclaré	441 kWh	0,19865 €/kWh	87,60 €	20 %	105,12 €
- Consommation Heures Creuses	66271	66762	Déclaré	491 kWh	0,12842 €/kWh	63,05 €	20 %	75,66 €
Période du 28/10/2025 au 22/11/2025								
- Consommation Heures Pleines	41304	41455	Estimé	151 kWh	0,19865 €/kWh	30,00 €	20 %	36,00 €
- Consommation Heures Creuses	66762	66986	Estimé	224 kWh	0,12842 €/kWh	28,77 €	20 %	34,52 €
TOTAL Consommation						209,42 €		251,30 €
Abonnement d'électricité								
Abonnement	22/11/2025	21/01/2026		60 Jours	0,63383 €/jour	38,03 €	20 %	45,64 €
TOTAL Abonnement						38,03 €		45,64 €
Services, prestations Enedis, frais Enercoop								
Composante socle compteur ancienne génération - Echoir	22/11/2025	21/01/2026		61	0,10658jour(s)	6,50 €	20 %	7,80 €
TOTAL Services, prestations et frais						6,50 €		7,80 €
Taxes et contributions								
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)				33,39 €	21,93 %	7,32 €	20 %	8,78 €
Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)				1307 kWh	0,02998 €/kWh	39,18 €	20 %	47,02 €
TOTAL Taxes et contributions						46,50 €		55,80 €

TOTAL TTC 360,54 €

Abonnement, services, consommation	+	Taxes, contributions, TVA	-	Acomptes déjà versés
253,95 €		106,59 €		0 €

➔ 100 % renouvelable

Enercoop vous garantit une production d'électricité issue d'énergies 100 % renouvelables en contrats directs avec les producteurs



➔ 100 % coopératif

Enercoop est une coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Deux tiers de ses clients en sont sociétaires



➔ 100 % local

Le réseau Enercoop est composé de 11 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire *, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



*Hors entreprises locales de distribution

En 2024, les garanties d'origine utilisées pour certifier l'électricité 100% renouvelable fournie par ENERCOOP à l'ensemble de ses client es se répartissent comme suit : 16% hydraulique - 69% éolien terrestre - 15% solaire photovoltaïque - 0,1% biomasse. 19% de ces garanties d'origine ont été acquises aux enchères (art. L. 314-14-1 du code de l'énergie). L'estimation des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2024 est de 17,4g CO2eq/kWh(1) et pour la distribution de 5,3g CO2eq/kWh. (1) Informations obtenues à partir des données produites par l'ADEME (bilans-ges.ademe.fr).

➔ Informations diverses

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : www.ademe.fr
- Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : www.enercoop.fr
- Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés. Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs sur www.enercoop.fr.
- Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) et la TVA.
- Tout retard de paiement entraîne l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Remboursement en votre faveur en cas de trop-perçu d'Enercoop : conformément à l'arrêté du 18/04/2012 relatif aux factures d'électricité, les remboursements <25€ pour les particuliers sont reportés sur la facture suivante (y compris sur la facture de régularisation de mensualisation), sauf demande expresse de remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Enercoop n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : en vous connectant au site <https://www.energie-mediateur.fr/>, par courrier à l'adresse : Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : infoconso@energie-mediateur.fr